

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 42.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

21 novembre 2025

Date d'affichage

21 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 13

Votants 17

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 27 novembre à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire.

Alain GOLETO, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS.

Etaient représentés : Georgette BRAZIER (pouvoir à M. LECUYER), Georgette ROUSSY (pouvoir à M. le MAIRE), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST), Jean-Claude PAGANELLI (pouvoir à Mme BUCHET), Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Martial VANDAMME, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme CORNET

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE expose à l'Assemblée que :

Les Commissions Municipales sont des instances de concertation et de préparation des dossiers présentés en Conseil Municipal.

Elles sont composées d'Elus et sont généralement présidées par un Adjoint ou un Conseiller Délégué. Elles n'ont pas de pouvoir décisionnaire. Leur rôle est d'émettre un avis sur les dossiers présentés.

En raison de la démission d'un de ces membres, Mme Adeline COURTOIS, il convient de procéder à son remplacement.

Pour rappel, les membres étaient les suivants :

- M. Lionel LECUYER
- Mme Georgette ROUSSY
- Mme Georgette BRAZIER
- Mme Adeline COURTOIS
- M. Martial VANDAMME

M. le MAIRE rappelle que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

OBJET :

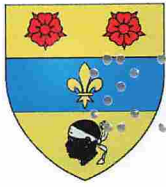
**Election d'un
membre de la
Commission
ENVIRONNEMENT
suite à démission.**

Transmise le

28 NOV. 2025

Affichée le

28 NOV. 2025



VILLE DE VEMARS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu la délibération n° 35/2020 relative à l'élection des membres de la Commission ENVIRONNEMENT,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection d'un nouveau membre,

Le/les candidat(s) suivant(s) s'étant présenté(s) :

- **M. Yves LECUYER**


Après avoir procédé à ladite élection à mains levées sur proposition de M. le MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à la majorité pour dont 1 abstention (Mme NICOLAS),**

- ✓ **PROCLAME** élu **M. Yves LECUYER** comme nouveau membre de la Commission SPORTS,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier